

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

Si j'ai bien compris,  
les journées de Huesca  
appellent à

« une révolution institutionnelle du système culturel ».

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

- Mais, il me semble que cette révolution a déjà eu lieu.
- Discrètement certes, en tout cas efficacement,
- avec un large consensus politique des pays européens
- et surtout avec un grand silence de la part des professionnels des arts et de la culture.

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

- Cette révolution n'est pas encore celle des pratiques de la politique de la culture, puisque :
- il y a toujours des ressources publiques pour la création, la diffusion, la médiation culturelles,
- et, même, de plus en plus d'activités artistiques et culturelles bénéficient du soutien de politiques publiques, par exemple au titre de l'économie créative.

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

- Par contre, **l'idéal** à atteindre par les projets culturels publics a changé. Les valeurs d'intérêt général du système culturel se sont profondément modifiées.
- Pour ma part, je tiens à montrer que la « révolution du système culturel » a déjà eu lieu car **l'éthique de la politique culturelle publique s'est inversée,**
- sans la moindre opposition des professionnels du secteur culturel, bien au contraire.

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

- Pour démarrer, je vais considérer que la politique culturelle doit reposer sur les valeurs de l'art.
- C'est l'opinion de la plupart des professionnels :
- la création artistique détient une valeur supérieure à toutes les autres activités de la société car elle apporte à l'Humanité la lumière des oeuvres de l'art et de l'esprit.

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

- Ces professionnels ont la conviction que « leurs » valeurs artistiques sont essentielles pour l'émancipation des êtres humains, car, sans « leur » art, c'est la « bête », barbare et sauvage, qui surgit.
- Ils sont peu ou prou des enfants de Victor Hugo :
- *« Sans émancipation des servitudes de l'ignorance, sans commerce avec les oeuvres de l'esprit, pas de citoyen, pas de citoyen sans valeur ».*

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

- Cet idéal attribué à l'oeuvre d'art émancipatrice est solidement ancré dans le système des politiques culturelles d'aujourd'hui.
- Il définit une responsabilité publique première qui consiste à sélectionner les « bonnes » valeurs artistiques de référence pour éclairer l'Humanité en général, et les « publics » en particulier !

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

- Dans le texte fondateur du ministère de la culture français, les valeurs qui légitiment l'intervention publique sont celles des « Oeuvres capitales de l'Humanité », ce qui n'est pas rien !
- Dans la vieille convention de l'Unesco sur la protection du patrimoine mondial (celle de 1972), ces « bonnes » valeurs publiques doivent être des « **valeurs universelles exceptionnelles du point de vue de l'histoire ou de l'art** » !  
Ce qui n'est pas donné à toutes les cultures !

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

- Dans les politiques culturelles des collectivités locales, on prend moins de risques avec l'universalité de l'art,
- mais le principe demeure : le soutien public artistique ne va pas à n'importe quelle forme d'art.
- Les collectivités disposent de services ou d'experts spécialisés chargés de faire la sélection des qualités artistiques des projets, au nom de l'intérêt commun,

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

- Le système culturel public croit à cette « **éthique civilisatrice de l'oeuvre** » d'art et milite pour « l'accès de tous à sa culture ».
- « **L'éthique de l'oeuvre** » est si légitime qu'elle impose **même son universalité** aux libres et honnêtes citoyens qui sont indifférents aux oeuvres sélectionnées !
- Le système culturel se paye ainsi des médiateurs culturels, un peu guerriers, puisqu'ils doivent partir à la « **conquête** » de ces publics « éloignés de la culture ».

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

- Retenons surtout que, dans ce cadre, les professionnels de l'art ont une légitimité forte :
- ils sont aidés pour devenir ces **offreurs de biens et de services** caractérisés par leur **valeur artistique et culturelle de « qualité »**.

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

Apparemment, aucune autorité politique, locale nationale, européenne, n'a remis en cause cette valeur émancipatrice accordée à l'oeuvre.

- Pour exemple, l'Europe : on lit en première ligne de « l'agenda culturel européen » : ***La culture est au coeur de la civilisation et du développement humain*** »
- Le texte continue de glorifier les artistes en citant Dario Fo « ***les arts plastiques la littérature, la musique sont le ciment de l'Europe*** ».

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

- Les professionnels de la culture apprécient ce discours qui a l'air de reproduire leurs mots favoris sur la valeur de l'art et de ses atouts culturels.
- Ils s'en satisfont car ils observent qu'avec ces mots, il y a de l'argent public pour leurs projets.
- Ils sont seulement insatisfaits par le faible montant des aides publiques qu'ils reçoivent.

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

- Mais, à bien y regarder, les professionnels auraient dû être plus vigilants. Cette « éthique de l'oeuvre » n'est pas du tout un idéal pour la responsabilité publique : la révolution éthique est totalement accomplie.
- Pour en prendre la mesure, il faut s'éloigner des négociations (des arrangements) internes au secteur culturel car on parle encore le langage des « oeuvres » entre professionnels des arts et interlocuteurs publics locaux, nationaux ou européens, de même spécialité.

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

- Il faut s'intéresser aux cadres légaux européens qui s'imposent à tous les négociateurs de politiques culturelles.
- Regardons de plus près **l'agenda culturel européen** : à le lire et le relire, on doit bien constater que, derrière l'apparence des mots, il n'envisage **aucun soutien public justifié par « l'éthique de l'oeuvre »** !
- Voilà donc un agenda culturel bizarre qui ignore même les vertus émancipatrices des oeuvres d'arts !

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

- Dans le Traité de l'Union européenne, ce n'est pas mieux, pas de traces de l'éthique de l'oeuvre.
- Seulement la mention de la volonté de l'Union de respecter « *la richesse de sa diversité culturelle et linguistique* » et de veiller « *à la sauvegarde et au développement du patrimoine culturel européen* »!
- Pas « d'oeuvre » et même pas de patrimoine universel !
- C'est peu, mais il ne faut pas avoir la naïveté de s'en étonner.

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

Car, en droit pour l'Union, les offreurs d'oeuvres de haute qualité artistique sont considérés, normalement, comme des offreurs de services comme les autres.

- Cette vérité se lit malheureusement clairement dans la directive « services » de 2006.

Que dit la directive « services » aux professionnels des arts et de la culture ? Rien de particulier !!!!!

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

- 1 – Comme les autres, ils contribuent au progrès de la société en Europe,
- 2- à condition que les services qu'ils offrent soient **libéralisés**, c'est à dire vendus, comme les autres, sur un marché le plus **concurrentiel** possible.
- 3- Et, comme les autres, ils ne peuvent se prévaloir d'aucune caractéristique méritant un traitement à part (sauf les producteurs audiovisuels et quelques services patrimoniaux.)

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

- Libéraliser c'est dire que, pour être vraiment conformes à l'intérêt général, les services de «création artistique» et leurs dérivés culturels doivent être générateurs de profits, donc être rentables.
- Telle est la « bonne » norme de référence pour la civilisation,
- non pas l'oeuvre émancipatrice comme nombre de professionnels pourraient l'espérer,

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

- mais uniquement le développement de la compétition marchande entre les services, même artistiques, mêmes culturels.
- C'est bien ce que nous dit la directive « services »:

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

- Regardons ses considérants :
- *« L'élimination des obstacles au développement des activités de services entre États membres est un moyen essentiel pour renforcer l'intégration entre les peuples européens et pour promouvoir le progrès économique et social équilibré et durable. »*
- La rentabilité n'est donc pas là pour enrichir quelques gros capitalistes à cigares : elle s'impose au nom de l'idéal de civilisation proposé par le Traité de l'union.

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

- Autrement dit, pour construire le futur le meilleur pour le genre humain, la directive « services » nous dit qu'il faut réduire au maximum les soutiens publics qui font obstacle à la concurrence entre les services.
- Je ne fais que lire le texte de la directive : « *En éliminant ces obstacles, il importe de veiller à ce que le développement des activités de services contribue à l'accomplissement de la mission visée à l'article 2 du traité,.....*

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

.....« à savoir promouvoir dans l'ensemble de la Communauté un développement harmonieux, équilibré et durable des activités économiques,

un niveau d'emploi et de protection sociale élevé,

l'égalité des hommes et des femmes,

une croissance durable et non inflationniste.....

- et comme si ce n'était pas assez, la directive ajoute .....

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

*« ...un haut degré de compétitivité et de convergence des performances économiques, un niveau élevé de protection et d'amélioration de la qualité de l'environnement, le relèvement du niveau et de la qualité de vie et la cohésion économique et sociale et la solidarité entre les États membres ».*

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

- Voilà qui est bien dit et bien clair :
- Pour l'Europe, l'éthique de référence pour construire le « bon » futur des êtres humains est **l'éthique de la rentabilité.**
- **Ethique de la rentabilité, y compris pour les producteurs des services de créations artistiques.**

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

Observez le retournement d'idéal :

- Les professionnels des arts ont voulu s'affirmer comme les **seuls** spécialistes de l'offre publique culturelle de **qualité**.
- Mais pour imaginer l'avenir collectif de l'Europe, la directive services ne retient que leur fonction « **d'offreurs d'activités économiques** ».
- **Offre d'art, offre de culture = offre de services à vendre !**

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

- La valeur artistique de qualité ne fait pas partie des enjeux publics. Seule la concurrence des offreurs vaut pour le bien commun.
- Ce constat fait des professionnels des arts et de la culture des organisateurs « d'activités économiques » soumises comme les autres à la concurrence.

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

- Il est beaucoup trop brutal pour un milieu professionnel sensible aux mots et encore attaché à l'éthique de l'oeuvre.
- Il a fallu, pour eux, adoucir la formulation officielle et éloigner la sémantique de la rentabilité.

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

- On dira donc, dans l'Agenda culturel européen et autres textes de l'Union, que le secteur culturel continue d'avoir un rôle essentiel, un rôle vital pour « faire société »,
- mais uniquement,
- pour sa contribution au développement de **l'économie créative dans la société de la connaissance !**

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

- Le tour est joué : l'oeuvre n'est plus considérée comme une référence pour l'avenir de l'Humanité
- mais, en compensation,
- l'offreur de culture devient indispensable au futur de la société européenne, du moins comme entrepreneur de la créativité !

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

- C'est la version « soft » de l'éthique de la rentabilité que donne le Conseil de l'Union européenne en 2009 :
- *« La culture, la créativité et l'innovation sont vitales pour la compétitivité et le développement de nos économies et de nos sociétés ».*

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

- Dans ce paradis de **l'économie créative**, le créateur «vole de ses propres ailes ».
- Il est un « véritable **professionnel** » au sens où sa créativité **intéresse des acheteurs**, privés ou publics.
- Il devient ainsi « **auto-suffisant** » avec des services créatifs qui se vendent suffisamment bien pour garantir la rentabilité de son projet.

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

- L'économie créative atteint ainsi la perfection de l'éthique de la rentabilité :
- un créateur « utile » à la société puisqu'il répond à des besoins exprimés par les consommateurs,
- un créateur « rentable » puisqu'il est reconnu par des bons clients » même s'il les appelle « mon public »!
- Vive la culture utile et rentable , au moins ça crée des emplois !!!

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

- Pour ceux qui ne croiraient pas encore à la prééminence de **l'éthique de le rentabilité**, je cite, de nouveau, les ambitions civilisatrices de la directive « services » :
- *« Le parlement européen et le conseil ont souligné que l'élimination des obstacles juridiques à l'établissement d'un véritable marché intérieur représente une priorité pour l'accomplissement de l'objectif fixé par le conseil européen de Lisbonne en 2000 .....*

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

- *..... de renforcer l'emploi et la cohésion sociale,*
- *et de parvenir à une croissance économique durable afin de faire de l'union européenne l'économie fondée sur la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde d'ici 2010,*
- *accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative des emplois ».*

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

- On pourrait ironiser sur ce discours qui promettait tant de miracles pour 2010 !
- On pourrait même en constater l'échec et refuser d'adhérer à cette éthique de la rentabilité en revendiquant plus de **valeurs de solidarité, de coopération, de mutualisation** entre artistes.

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

- Beaucoup de professionnels de la culture ont ainsi préféré développer leurs projets au sein d'associations non lucratives,
- plus soucieux de créer ou de diffuser les valeurs de l'art et de la culture que d'engranger des valeurs économiques.
- Ils s'imaginent apporteurs d'art et de culture à ceux qui en ont besoin et surtout pas entrepreneurs « **d'activités économiques** ».

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

- **Manque de chance pour eux**, leur volonté d'échapper à l'éthique de la rentabilité tombe vite à l'eau.
- En effet, les intentions des acteurs importent peu :
- lucratif ou pas, artistique ou pas, culturel ou pas, le service qu'ils rendent est en droit une « activité économique » dans la mesure où leur **offre culturelle** est identifiée et qu'elle fait l'objet d'une **rémunération**, même si ce n'est pas le **bénéficiaire qui paye**.

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

Rappel du droit, selon la Cour de justice européenne :

- *« Pour qu'un service donné soit qualifié d'**activité économique** soumise aux règles du marché intérieur (libre circulation des services et liberté d'établissement),*
- *il doit présenter la caractéristique essentielle d'être **fourni contre rémunération**. Il ne doit cependant pas nécessairement être payé par ceux qui en bénéficient. »*

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

**L'éthique de la rentabilité s'impose** donc aux associations culturelles qui sont considérées comme des entreprises offrant des services,

- même s'ils sont de haute qualité artistique, même si l'idéal personnel des acteurs culturels porte sur des valeurs de coopération, de mutualisation, d'entraide ou de simple plaisir d'offrir !
- L'intention généreuse ou solidaire des professionnels de l'art n'a aucune importance : ils sont soumis, comme les autres, aux normes de la concurrence.

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

- Rappel de la norme :
- *« Dans le domaine du droit de la concurrence, la Cour de justice estime que ce n'est pas le secteur ou le statut d'une entité assurant un service (par exemple le fait qu'il s'agisse d'une entreprise publique ou privée, d'une association d'entreprises ou d'un organisme d'administration publique), ni son mode de financement, qui déterminent si ses activités sont considérées comme économiques ou non économiques, mais la nature de l'activité elle-même. »*

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

Les professionnels ont voulu être des offreurs d'art et de culture, faisant partie d'un « secteur culturel » ;

- ils ne sont, en droit, que des offreurs de services contre rémunération. Ils participent à l'intérêt général au titre de leur « activité économique ».
- Les voilà « habillés pour l'hiver » ! Oubliée la « haute valeur artistique », pour l'Union, ils sont des commerçants comme les autres !
- Bien joué !

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

- Pas d'exception pour l'art et la culture ;
- du business culturel aux cultures solidaires, tout le monde vend et le public achète,
- C'est la concurrence qui reste maître du jeu pour nous amener tous vers le progrès !
- Puisque offrir de l'art et de la culture, c'est vendre ,  
continuons sur cette voie.....

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

Il n'échappe à personne que le marché concurrentiel dysfonctionne :

- Lorsque c'est le cas, le Traité de l'Union prévoit que les collectivités publiques peuvent intervenir et organiser des **services d'intérêt général**.
- Ces services « publics » peuvent être très diversifiés selon le Traité de l'Union ( transport, eau, santé, vélo, social , sport, spectacles, etc..) du moment qu'ils ne concurrencent pas directement des entreprises lucratives.

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

- Les partisans du service public de la culture pourraient s'en féliciter puisque ces services d'intérêt général « *sont indispensables pour la vie quotidienne des citoyens* » et « *qu'ils jouent un rôle majeur dans la garantie de la cohésion sociale, économique et territoriale de l'ensemble de l'Union.* »
- On nous dit aussi qu'ils sont librement « *décidés par les autorités publiques* ».

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

- Les plus enthousiastes croient alors être hors d'atteinte de l'idéal de la rentabilité.
- Ils voient déjà se profiler le service public de la culture avec son « éthique de l'oeuvre » !
- Mais pas de naïveté : Il faut vite comprendre que ces services d'intérêt général sont certes « publics » mais surtout « économiques ».
- Ils consistent seulement dans la fourniture d'un service bien identifié à la population.

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

- Or, nous venons de l'observer: toute activité de ce type dite « économique » est soumise à la concurrence.
- Par conséquent, **en droit**, pour la bonne gestion de ses finances publiques, la collectivité doit confier la gestion du service « économique » d'intérêt général à l'entreprise qui lui propose le meilleur prix !
- Que l'entreprise soit lucrative ou non lucrative !!! C'est pareil !

# Intérêt général et musiques populaires

Rappel de la norme :

*les entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général ou présentant le caractère d'un monopole fiscal sont soumises aux règles des traités, notamment aux règles de concurrence....,*

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

Le raisonnement est intéressant pour les professionnels de la culture : supposez que la collectivité estime avoir besoin de « culture et d'arts de qualité » pour répondre aux attentes des habitants ou asseoir l'attractivité du territoire.

- Si le marché concurrentiel ne couvre pas ses besoins, la collectivité agit en finançant le service culturel attendu. (une salle de spectacles, un festival, des expositions, etc.) ..
- Comment va -t-elle obtenir les compétences artistiques et culturelles nécessaires ?

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

- La « bonne » norme qu'elle doit appliquer est celle de **l'appel d'offre concurrentiel** auprès des entreprises spécialisées en produits culturels !
- **Ce qui compte pour le service public, c'est donc le résultat de la compétition entre les offreurs d'art et de culture !**
- Les cultureux sont devenus des **prestataires de services au moindre cout.**

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

- On dira évidemment que les professionnels de la culture sont alors financés par de l'argent public,
- mais pour être retenus par le service public, il faut qu'ils fassent l'offre **la plus rentable** pour la collectivité !
- **L'éthique de la rentabilité** ne quitte pas la vie culturelle même quand les collectivités décident de mettre en place un service économique d'intérêt général.

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

- Avec cette conception de l'intérêt général culturel, l'argent (public) rentre mais le sens expire sous la rationalité concurrentielle.
- Chute de l'ange civilisateur avec ses oeuvres émancipatrices !
- Ses Oeuvres de l'art ne sont plus, en droit, d'intérêt public,
- Elles ne sont que de simples caractéristiques du produit vendu à la collectivité.

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

- L'éthique de rentabilité impose donc sa norme, même aux braves élus à la culture chargés d'éduquer le peuple et tout autant aux organisateurs de culture solidaire !!
- Fin de partie ? Pas tout à fait.
- Je veux bien concéder, en regardant de près les pratiques locales et les textes de l'Union, qu'il existe pour les acteurs culturels des possibilités d'échapper à l'éthique du rentable.

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

- On le voit souvent dans les collectivités où l'on sait contourner la norme juridique pour faire place au soutien à l'oeuvre de création.
- Il existe même, en droit, une **exception à la règle concurrentielle** qui porte sur la culture, si on lit bien l'article 107 du Traité de l'union.

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

- On peut trouver, aussi, dans les textes des possibilités de financer des projets culturels par des subventions sans contrepartie.
- Il est même autorisé de créer des services internes aux collectivités, sans exigence de mise en concurrence.

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

Mais il ne s'agit là que **d'exceptions concédées** par la norme,

- Elles ne sont que des niches pour intellos râleurs, amateurs éclairés d'art et de culture.
- Ces exceptions **ne changent rien à l'idéal de société qui n'a que** faire de la spécificité de l'enjeu culturel pour construire le bien commun.

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

- Elles ne changent donc rien au fait que la norme européenne de référence considère la « culture » comme un ensemble d'offres économiques (lucratives ou non) !

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

- Faut-il alors capituler ? Se contenter du pragmatisme, en acceptant la norme de la rentabilité artistique ?
- En bricolant des moments d'exception où les « êtres » d'art et de culture pourraient vivre tranquilles, hors marché, se réservant pour eux les valeurs émancipatrices ?
- En mobilisant les juristes amis pour apprendre à braconner dans les circulaires et les directives, pour faire notre « terrier » culturel ?

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

Ou faut-il envisager une **révolution culturelle** qui viendrait prendre à revers la puissance de l'éthique de la rentabilité ?

- La réponse aujourd'hui me paraît nette :
- Il faut que **les élus et la société civile formulent une nouvel éthique du système culturel,**
- qui serve de cadre commun, à tous, au niveau européen, pour les négociations sur les interventions culturelles publiques.

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

- Ce renouveau éthique, inutile d'aller le chercher dans l'éthique de l'Oeuvre, (l'accès de tous aux oeuvres de valeur universelle).
- Car, l'éthique de l'Oeuvre nécessite une sélection, dans le secret et la confiance, des valeurs culturelles universelles, s'imposant alors à tous comme références communes !
- Elle nie ainsi le principe d'autonomie des membres de la société de liberté. Elle relève d'une forme aigüe de despotisme éclairé !

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

- Comment penser un autre idéal alternatif pour le système culturel ?
- Il suffit de le fonder sur les principes universels des Droits de l'homme et particulièrement son article premier : « *les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits* ».
- L'éthique à défendre comme enjeu universel (de quelque côté que l'on soit des Pyrénées) est alors : **L'éthique de la dignité culturelle.**

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

- En effet, affirmer la **dignité d'une personne** revient à la reconnaître dans sa culture, dans son **identité culturelle**.
- L'enjeu culturel vital est alors de garantir la liberté des êtres humains autonomes pour parvenir au mieux Vivre Ensemble des libertés culturelles toujours hétérogènes.
- Le système culturel ne se pense plus comme un secteur d'activités économiques à vendre et à acheter.

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

- Il porte maintenant les enjeux centraux de l'égal respect des dignités culturelles des personnes, respect nécessaire à la construction de l'Humanité.
- Acceptons un instant d'imaginer le système culturel fondé sur l'éthique de la dignité culturelle des personnes comme idéal des Droits humains.

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

- Pourquoi cette éthique de la dignité est-elle une meilleure voie pour le système culturel que l'éthique de la rentabilité ?
- Pour au moins quatre « bonnes » raisons majeures :
- **A - SOLIDARITE**
- L'éthique de la dignité nécessite que le système culturel reconnaisse chaque personne dans son identité culturelle d'être libre et autonome : le respect de la dignité de chaque culture doit être garanti.

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

- Par ce principe de respect de l'égalité digne, chaque personne contribue par sa culture à l'Humanité et tous ces apports de culture construisent **solidairement** la communauté des êtres humains.
- Mais la **contrepartie de cette solidarité des cultures est lourde** et le système culturel doit assumer de la gérer :
- **celui qui est respecté dans sa culture doit évidemment être, lui-même, respectueux de la culture des autres. Il est solidairement responsable du respect mutuel des cultures.**

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

- Il doit être attentif aux cultures des autres et s'y confronter pour que puissent naître le Vivre ensemble dans cette complexe « hétérogénéité des libertés ».
- C'est bien cette **confrontation permanente des altérités** qui devient le coeur du système culturel.
- Avec l'éthique de la dignité, on songe moins à contrôler le développement de l'offre de sa « bonne » culture qu'à favoriser dans l'espace public les interactions entre les identités culturelles.

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

### B – LIBERTE ARTISTIQUE

- Pour les créateurs, l'éthique de la dignité est un cadre de résistance aux effets de l'éthique de la rentabilité.
- En effet, la première dignité de l'artiste réside dans sa liberté d'expression et d'expérimentation !
- Même si le marché de l'art ne le reconnaît pas comme être de rentabilité, le système culturel doit lui faire une place au nom du principe de liberté ;

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

- Une place négociée selon des règles de valorisation débattues, évaluées, transparentes.
- Autrement dit, l'éthique de la dignité suppose le débat public permanent sur les valeurs de l'art et ne laisse pas le marché jouer le rôle de seul maître des valeurs.
- L'universalité de l'éthique de dignité tient dans la confrontation incessante des relativités artistiques, non dans l'assignation de toutes les cultures aux seules références des « oeuvres universelles ».

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

### C – EMANCIPATION

- L'éthique de la rentabilité sait répondre aux attentes culturelles des « consommateurs ».
- L'éthique de la dignité ne récuse pas cette possibilité, mais elle demande plus que la satisfaction (ou l'épanouissement) des individus par la consommation.
- Elle impose d'abord d'être à l'écoute des identités culturelles même les plus invisibles, les plus cachées, les moins « rentabilisables ».

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

- Elle ne vise pas la connaissance de futurs clients du théâtre ou du musée. (le marketing culturel !)
- Elle vise la reconnaissance des personnes dans la dignité de leur relation aux autres.
- La mission d'intérêt général du système culturel est alors de **négocier avec la personne des parcours** qui contribueront à renforcer sa dignité d'être humain, libre et autonome par l'élargissement de ses « **capabilités** », pour reprendre les termes d'Amartya SEN.

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

- La raison d'être du système culturel est d'accompagner les parcours **d'émancipation** des personnes, (artistes compris),
- non la simple satisfaction intime du producteur ou du consommateur d'art.
- Des parcours qui respectent l'**attachement aux cultures** d'origine mais qui aussi **s'en arrachent par les interactions** avec les cultures des autres,
- Des parcours qui nourrissent la **créolisation** du monde (pour faire hommage à Edouard Glissant).

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

- Des parcours de liberté dans la confrontation avec les libertés des autres.
- En ce sens, le système culturel de l'éthique de la dignité évalue la pertinence de son action à la **capacité des personnes à devenir partie prenantes** du débat public sur la construction de l'Humanité.
- Au delà de l'épanouissement et du plaisir intime, l'éthique de la dignité se lit dans **l'engagement des personnes à contribuer à la délibération publique, là où se joue la « mise en raison des convictions »**.(Amartya Sen)

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

- Ce plaidoyer pour l'éthique de la dignité, en faveur de la liberté et des interactions culturelles, n'a rien d'utopique.
- Il est seulement une relecture basique des accords politiques qui engagent nos pays respectifs depuis au moins 2001.
- Rappelez vous la Déclaration Universelle sur la diversité culturelle de 2001 : elle nous engage tous dans un système culturel construit sur la reconnaissance des Droits culturels des personnes.

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

- L'article 5 de la Déclaration dit :
- *“Les droits culturels sont partie intégrante des droits de l’homme, qui sont universels, indissociables et interdépendants. »*
- L'article 4 : *« La défense de la diversité culturelle est un impératif éthique, inséparable du respect de la personne humaine ».*
- L'article 2 : *« Nul ne peut invoquer la diversité culturelle pour porter atteinte aux droits de l’homme ».*

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

- L'article 5 encore : *« Toute personne doit pouvoir s'exprimer dans la langue de son choix et en particulier dans sa langue maternelle ; toute personne a le droit à une éducation et une formation de qualité qui respectent pleinement son identité culturelle ; toute personne doit pouvoir participer à la vie culturelle de son choix et exercer ses propres pratiques culturelles, dans les limites qu'impose le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. »*
- **Voilà donc un idéal adopté par plus de 180 Etats qui fixe une autre éthique pour le système culturel que l'éthique de la rentabilité ou l'éthique de l'Oeuvre.**

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

- Voilà bien la révolution éthique pour le système culturel : elle est déjà inscrite dans les principes de la société de liberté,
- alors que la plupart des professionnels de la culture ne la revendiquent pas.
- Ils ne croient plus vraiment à l'idéal de l'oeuvre mais sont tombés dans le piège de l'éthique de la rentabilité et de ses exceptions.

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

- Ils feraient mieux de devenir des défenseurs de la Déclaration de Fribourg sur les droits culturels
- Et, par là, de réclamer que l'Union considère le système culturel comme relevant de l'éthique de la dignité.
- Est ce utopique ? Inimaginable ? Inapplicable au niveau européen ?
- Evidemment non, puisque l'éthique de la dignité culturelle des personnes est parfaitement revendiquée par le Traité de l'Union.

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

- **Regardons l'article 2 du Traité : “L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme”.**
- **Pour l'Union, pas de liberté, ni d'égalité sans volonté collective de respecter les êtres humains dans leur dignité culturelle.**

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

- D- ECONOMIE CREATIVE SOLIDAIRE
- Avec le principe de reconnaissance de l'égale dignité des personnes, l'échange culturel prend un autre allure :
- le professionnel des arts ne vend plus un produit ; il établit maintenant une relation de dignité à dignité, une relation de personnes à personnes,
- sur la base d'échanges où chacun apporte sa part de culture à l'autre.

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

- Contrairement à l'éthique de la rentabilité et à l'éthique de l'Oeuvre, il n'y a plus ici un « offreur » de culture d'un côté et un demandeur ( qui n'aurait pas de culture à apporter dans l'échange ) de l'autre.
- Le système culturel de l'éthique de dignité commence avec cette exigence de réciprocité des apports culturels des parties prenantes au projet, dans des registres de compétences différents.

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

- L'éthique de dignité demande que les échanges de ressources entre les parties prenantes au projet relève d'une « économie créative solidaire »,
- où le marché n'est qu'un instrument technique
- qui ne saurait imposer ses valeurs
- aux « fabriques » de relations humaines émancipatrices que propose le système culturel.
- La rentabilité de la vie culturelle n'est plus la norme première pour l'intérêt général.

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

- Avec “ l'économie créative solidaire » le système culturel mise sur la « création », la « créativité », « l'innovation » et autres nouveautés du monde de l'imaginaire mais il valorise ces activités en fonction de ce qu'elles apportent à la dignité culturelle des personnes dans l'élaboration du bien vivre ensemble.
- Contrairement à l'économie créative (dont l'Union nous rabat les oreilles) le maître des valeurs culturelles n'est plus le marché omnipotent et son contrôle des seuils de rentabilité.

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

- Revenons alors à notre “directive services” dont j'ai dit qu'elle faisait uniquement l'éloge de l'éthique de la rentabilité.
- La “directive services” n'ignore rien du principe de dignité :
- en la lisant bien, elle nous ouvre, malgré elle, la voie d'une légitimité puissante pour un politique culturelle fondée sur l'éthique de la dignité et l'économie créative solidaire .
- Lecture attentive du paragraphe 27 :

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

*« La présente directive ne devrait pas couvrir les services sociaux dans les domaines du logement, de l'aide à l'enfance, de l'aide aux familles et aux personnes dans le besoin qui sont assurés par l'État, au niveau national, régional ou local, par des prestataires mandatés par l'État ou par des associations caritatives reconnues comme telles par l'État avec pour objectif d'assister les personnes qui se trouvent de manière permanente ou temporaire dans une situation de besoins particuliers en raison de l'insuffisance de leurs revenus familiaux ou d'un manque total ou partiel d'indépendance et qui risque d'être marginalisé.*

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

*“Ces services sont essentiels pour garantir le droit fondamental à la dignité et à l'intégrité humaine et sont une manifestation du principe de cohésion sociale de solidarité et ne devrait pas être affecté par la présente qui directive. »*

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

- Aucun doute dans cette lecture : pour l'Union européenne, quand la dignité des personnes est menacée, l'éthique de la rentabilité doit s'effacer.
- L'éthique de la dignité qui reconnaît la personne dans l'intégrité de ce qu'elle est, c'est à dire dans l'intégrité de sa culture, n'est pas une étrangeté pour l'Union.
- C'est bel et bien une référence explicite pour l'intérêt général qui s'impose au marché lorsqu'il étouffe la reconnaissance des identités culturelles des personnes.

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

- Vous avez donc le choix :
- Vous pouvez vous inscrire dans la norme éthique de la directive services et devenir prestataires de produits culturels pour consommateurs épanouis.
- Vous pouvez, aussi, vous penser comme « oeuvre » publique d'exception donc fossile artistique à peine protégé du monde marchand et de ses appétits de tout transformer en consommation (même les « oeuvres universelles » du patrimoine bâti de l'Unesco devenues aspirateurs de flux touristiques enrichissants !!!!)

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

- Ou préférer agir pour les droits humains et vous positionner comme des acteurs du combat pour l'éthique de la dignité culturelle,
- Et négocier une réécriture du paragraphe 27 de la directive services qui mettrait explicitement le respect de la dignité culturelle comme norme supérieure s'imposant à l'éthique de la rentabilité.

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

- Vous avez le choix car rien dans le Traité de l'Union ne vous interdit de vous reconnaître dans le rôle qui est le votre dans la société de liberté : apporter les richesses du monde sensible à la construction de la dignité des personnes.
- **L'éthique de la dignité face à la puissance de tir de l'éthique de la rentabilité est -elle un rêve si peu opérationnel qu'il faudrait le ranger dans le tiroir des causes perdues ?**

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

- Je réponds non,
- car cette voie de l'éthique de la dignité sert par exemple de cadre à la politique culturelle de la ville de Quimper, en Bretagne, dans le cadre du projet Max Jacob.
- Pour un projet de 14 millions d'euros d'investissement, la municipalité et une dizaine d'acteurs culturels ont signé un protocole d'accord éthique.....

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

- dont les principes,
- les engagements,
- la gouvernance partagée
- respectent les textes de l'Unesco sur la diversité et les droits culturels.
- Je retiens, ainsi, pour illustrer l'intérêt pratique de l'éthique de la dignité deux principes et trois engagements du protocole éthique de Quimper :

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

- Principe 1 : *Favoriser la liberté des choix culturels des personnes et manifester le plus grand soin au respect de leur dignité, en considérant que nul ne peut invoquer sa propre liberté pour porter atteinte aux droits de l'Homme. »*
- Principe 3 : *Affirmer qu'il n'y a pas de développement de projets culturels sans dynamiques artistiques revendiquées et garantir aux artistes accompagnant chaque projet singulier du Pôle Max Jacob, les conditions de leur liberté de création et d'expérimentation artistiques.*

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

- Engagement 3 : *« faire connaître aux autres structures du pôle les réactions et interrogations exprimées par les personnes.*
- *Sur cette base, proposer annuellement des initiatives conduisant à nourrir les échanges et confrontations de sens et de valeurs culturels et artistiques ;*
- *en particulier, contribuer, au sein du pôle Max Jacob, à construire le débat collectif et la vie sociale à partir d'une présence forte de la création artistique,*
- *accordant une attention prioritaire à l'actualité des différents courants artistiques et des débats esthétiques ».*

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

- Engagement 9 : *« les structures participent à la gouvernance du projet Max Jacob pour s'assurer de la cohérence des actions avec les orientations votées par la ville*
- *et garantir la mise en oeuvre des principes et engagements partagés du protocole d'accord éthique. »*

Ainsi, avec l'éthique de la dignité, évidemment, les dispositifs d'évaluation sont co - élaborés et suivis en commun.

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

- La révolution de l'éthique de la dignité pour donner sens au système culturel n'est donc pas qu'un mot :
- D'ailleurs certains d'entre vous la trouveront, en filigrane, dans le texte de l'agenda 21 culture, proposé en 2004 par la GCLU,
- qui pour une grande part défend aussi l'éthique des droits culturels ( sans en tirer toutes les conséquences sur l'organisation du système culturel).

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

- Aidons, par conséquent, l'Union européenne à **réécrire la « Directive services »** pour ouvrir les portes de **« l'économie créative solidaire »** et faire de **l'enjeu culturel un enjeu de relation de personnes à personnes** pour mieux construire **l'Humanité,**

# Politiques culturelles

## La révolution éthique

- **Et non un enjeu « d'économie créative »** considérée comme **munition de la guerre culturelle** menée actuellement par tous les territoires (contre tous les autres), avec leur discours tristement triomphaliste sur l'attractivité et le rayonnement des villes créatives !!!!
- Préférons de loin l'éthique de la dignité et les droits culturels qui l'accompagnent.
- Merci de votre attention.
- Jean Michel Lucas 30/09/2010/Huesca